

emballages

Emballages recyclables : bouteilles et flacons en plastique, cartons, emballages métal, papiers, briques alimentaires.

Secteur A	mercredi
Secteur B	jeudi
Collectifs	mercredi

Pas de sacs !
Jetez vos emballages en vrac dans les bacs jaunes.

Carte des secteurs au verso. Pas de rattrapage pour la collecte du 1^{er} mai.

ordures ménagères

Déchets non recyclables : jetés dans un sac poubelle, puis déposés dans les bacs verts.

Secteur A	mardi
Secteur B	mercredi
Secteur C	vendredi
Collectifs	mardi et vendredi

Bacs mis en place à partir de mars

Carte des secteurs au verso. Pas de rattrapage pour la collecte du 1^{er} mai.

Les bacs roulants et les encombrants doivent être présentés en bordure de trottoir le soir précédent le jour de collecte, après 19 heures. En l'absence de trottoir, ils seront placés en limite de propriété, à un emplacement ne gênant pas la circulation routière, ni celle des piétons.

déchets végétaux

tous les LUNDIS du lundi 1^{er} avril au lundi 9 décembre inclus

Distribution de sacs de déchets végétaux aux communs du Château :

sam 06/04 de 9h à 12h et de 14h à 17h
jeu 18/04 de 17h à 19h
jeu 16/05 de 17h à 19h
sam 18/05 de 9h à 12h et de 14h à 17h
jeu 20/06 de 17h à 19h
jeu 19/09 de 17h à 19h

Limité à 40 sacs par foyer et par an

encombrants

le 3 ^{ème} MERCREDI du mois	16 janvier 20 février 20 mars	17 avril 15 mai 19 juin	18 septembre 16 octobre 20 novembre
--------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	---

Attention ! Pas de collecte en juillet, août et décembre

Consultez la liste des déchets acceptés / refusés avant de sortir vos encombrants.

textiles

Bornes pour vêtements, chaussures, sacs en cuir, ceintures, draps, linge de maison.

Trouvez vos bornes sur le plan au verso.

verre

Bornes pour emballages en verre : bouteilles, bocaux et pots

Trouvez vos bornes sur le plan au verso.

déchets toxiques

L'ECOBUS stationnera sur le parking en face de la déchèterie, de 9h à 13h, les samedis suivants :

le 3 ^{ème} SAMEDI du mois	19 janvier 16 février 16 mars 20 avril	18 mai 15 juin 20 juillet 17 août	21 septembre 19 octobre 16 novembre 21 décembre
------------------------------------	---	--	--

Vos consignes de tri

emballages

Bouteilles et flacons en plastique

Cartons et briques

Papiers
Retirez les films plastiques

Emballages métalliques

barquettes plastique

sachets plastique

pots

polystyrène et autres emballages

verre

✔️ bouteilles, bocaux et pots en verre

❌ pas de vaisselle pas d'objets en verre (ex : vase)

ordures ménagères

- Ordures ménagères
- Emballages non recyclables
- Autres déchets non recyclables

Jetez avec les ordures ménagères

déchets végétaux

- Tonte de pelouse et taille de haies
- Fleurs coupées et feuilles mortes
- Petits branchages en fagots bien liés (moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)

nouveau !
COMPOSTEURS
modèle 400 L : 10 €
modèle 600 L : 15 €

déchets toxiques

- Pots de peinture
- Solvants, produits d'entretien (javel...)
- Huiles alimentaires usagées
- Huiles de vidange
- Batteries
- Herbicides et insecticides
- Radiographies
- Bombes aérosols avec symbole produits dangereux
- Piles et néons

Accès à la déchèterie

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS - LIMITÉ À 24 m³ PAR AN
sur présentation d'une pièce d'identité et d'un badge d'accès

Avenue du maréchal Joffre - Le Mesnil St Denis
Lundi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermé les 1^{er} mai, 25 déc. et 1^{er} janvier.

Conditions d'accès pour les professionnels et associations : contacter le SIEED.

✔️ Déchets acceptés :	❌ Déchets refusés :
<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants, tout venant, verre • Gravats, terre et matériaux de démolition ou de bricolage • Équipements sanitaires (lavabo, WC...) • Bois, déchets verts (sans sacs, en vrac) • Mobilier, ferraille et métaux non ferreux, cartons et papier, textiles, jouets, livres • Déchets électriques et électroniques (DEEE), électroménagers, piles 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives • Déchets issus des activités professionnelles artisanales ou commerciales • Produits explosifs ou radioactifs • Cadavres d'animaux • Matières en état de décomposition ou de combustion lente • Déchets de soins médicaux • Déchets toxiques • Cartouches d'encre • Extincteurs, lampes, pneus, vitres de plus de 2m de hauteur, batteries, bouteilles de gaz

demande de badge sur www.sieed.fr

encombrants

✔️ Sont acceptés :	❌ Sont refusés :
Sommier, matelas, ferraille, petits meubles, vélo, palettes, cartons...	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets de travaux : gravats, ciment... • Appareils électriques et électroniques (DEEE) et électroménagers : four, lave-linge, réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, téléphone, jouet à pile, matériel de bricolage, écran (TV, ordinateur) • Lampes à décharge d'éclairage : tube fluorescent, néon, ampoule à économie d'énergie - avec symbole • Déchets toxiques (liste ci-contre), pneus, extincteurs, batteries, bouteilles de gaz • Équipements sanitaires (lavabo, WC ...)

emballages

Secteur A

Secteur B

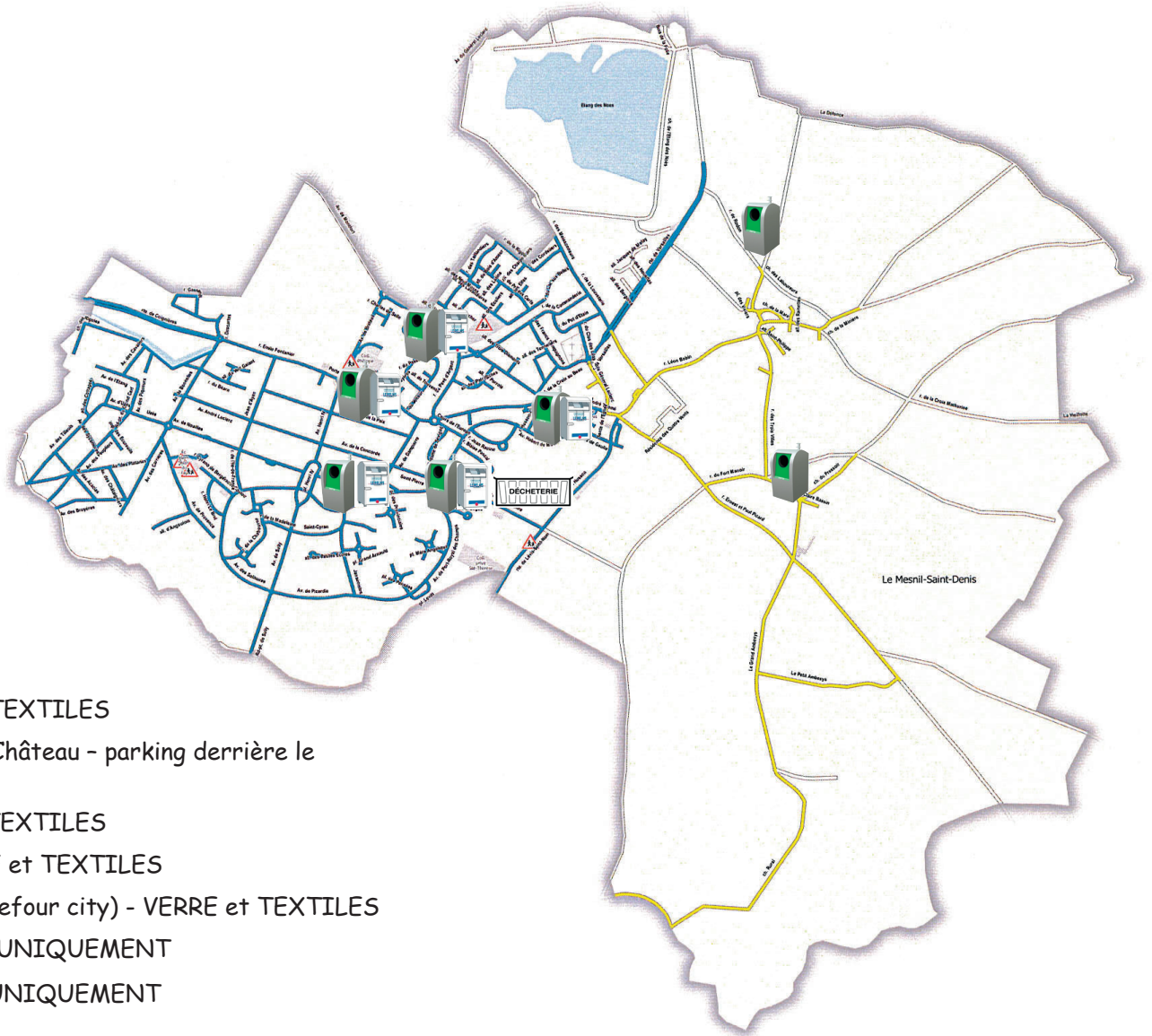
Établissements scolaires

verre **textiles**

Borne de tri Verre

Borne de tri Textiles

Déchèterie



Emplacement des bornes de tri :

- 1 - Avenue du Maréchal Joffre (Déchèterie) - VERRE et TEXTILES
- 2 - Avenue Habert de Montmort (Quartier Résidence du Château - parking derrière le Carrefour express) - VERRE et TEXTILES
- 3 - Rue Emile Fontanier (Quartier Henri IV) - VERRE et TEXTILES
- 4 - Rue du Pavé d'Argent (Quartier Champmesnil) - VERRE et TEXTILES
- 5 - Rue Henri Husson (Quartier du Bourg, en face du Carrefour city) - VERRE et TEXTILES
- 6 - Chemin des laboureurs (Quartier du Rondon) - VERRE UNIQUEMENT
- 7 - Rue du fort Manoir (Quartier du Mousseau) - VERRE UNIQUEMENT

Mise à jour / janvier 2019

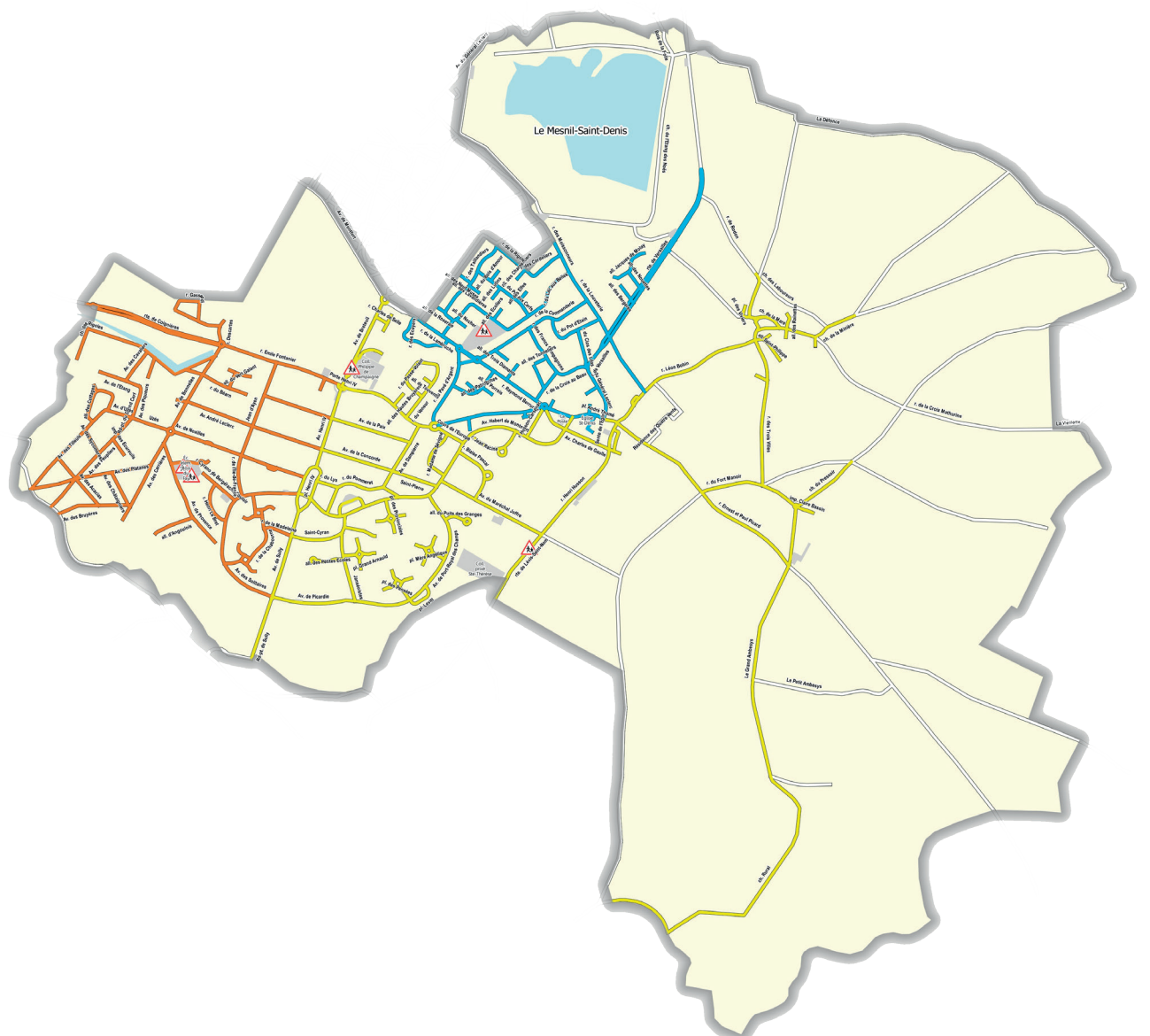
ordures ménagères

Secteur A

Secteur B

Secteur C

Établissements scolaires



Retrouvez le plan des secteurs sur le site de la commune : www.lemesnilsaintdenis.fr

